

**43<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**13 au 17 octobre 2025**



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE LA FISCALITÉ ET DU BUDGET**

**MEMBRES DE LA COMMISSION**

Président : Renaud Le Berre

Vice-président : Benoît Mayrand

**Membres présents :**

Mme Saliha OUAMMAR

M. Gérard EPELBAUM

Mme Audrey LECLERC

M. Richard ORTOLI

Mme Cécilia GONDARD

Mme Nadine FOUQUES-WEISS

M. Olivier PITON

M. Philippe LOISEAU

Mme Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

M. Thierry MASSON

Mme Annie REA



## SOMMAIRE

|                                                                                                 |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Préambule : Intervention de M. Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des Comptes ..... | 1  |
| Point.-1 – Caisse des Français de l’Étranger (CFE) .....                                        | 3  |
| Point.-2 – Projets de loi de finances et exécution budgétaire (MEAE) .....                      | 8  |
| Point.-3 – Mission Laïque Française (MLF) .....                                                 | 14 |
| Point.-4 – Agence pour l’Enseignement Français à l’Étranger (AEFE) .....                        | 17 |
| Point.- 5 – Fiscalité et DINR .....                                                             | 22 |
| <br>                                                                                            |    |
| Audition sur le simulateur d’impôt des non-résidents .....                                      | 28 |
| Réflexions sur les conventions fiscales .....                                                   | 33 |
| Résolutions de la Commission des Finances .....                                                 | 40 |
| <br>                                                                                            |    |
| Annexes .....                                                                                   | 46 |

# Cour des comptes



## **Préambule : Audition en plénière de monsieur Moscovici, premier président de la cour des comptes.**

Grâce à notre collègue **Gérard Epelbaum**, élu à New-York, nous avons eu la chance d'inviter Monsieur Moscovici.

Le premier président de la cour des comptes nous a présenté la situation économique et financière de la France.

Il a mis l'accent sur la réduction de notre dette publique et sur l'urgence de baisser notre déficit budgétaire. Ces objectifs passent par une meilleure gestion des dépenses publiques. Il faut à la fois réduire les dépenses et augmenter les recettes pour faire baisser le service et la charge de la dette qui représente le premier poste de dépense budgétaire.

La charge de la dette représente 9,5 % des dépenses de l'Etat et elle est devenue le premier poste budgétaire. Cette charge a doublé depuis 2020.

**43<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**13 au 17 octobre 2025**



**Audition de Isabelle FREJ Présidente de la CFE et Pierre TINET Directeur-adjoint de la CFE sur l'état des Finances de la CFE**



Rapporteure : Nadine Fouques-Weiss

La CFE est un organisme privé chargé de la gestion;un service public (elle est placée sous tutelle des Ministères chargés de la Sécurité Sociale et du Budget). L'adhésion à la CFE est une adhésion volontaire et les cotisations de ses assurés lui permettent d'être financièrement autonome. Elle a obligation d'équilibre financier dans toutes ses branches.

**Elle présente deux avantages qu'aucune compagnie d'assurance ne peut proposer :**

- Absence de délai de carence lors d'un retour inopiné en France
- Possibilité pour les salariés de cotiser à l'assurance vieillesse française en évitant ainsi des trous de carrières (les conventions de SS n'existent pas avec tous les pays et surtout ne sont souvent pas cumulables).

Elle a été créée par la loi du 13 juillet 1984 en continuité avec la démarche d'assurance sociale des expatriés au sein de la Sécurité sociale depuis 1978. Elle a été pensée au départ pour les expatriés des grands groupes qui faisaient adhérer leurs salariés avec des contrats collectifs. Ces contrats collectifs, rentables étaient au départ les plus nombreux.

Mais l'expatriation a changé et le nombre de contrats collectifs a diminué au profit des contrats individuels. Cette tendance existait déjà avant 2017 mais s'est accentuée avec la pandémie.

Actuellement on a 20 000 contrats collectifs et 65 000 individuels sur le risque Maladie (M).

Les contrats collectifs et les Accident de Travail (AT) sont à l'équilibre. La branche vieillesse ne coûte rien à la CFE, elle récupère même 2,5M € de frais de fonctionnement pour gérer le transit des cotisations vers la CNAV.

Depuis 2018 la situation financière de la CFE s'est dégradée à cause

- De la sous-tarification structurelle de la branche maladie depuis la réforme de 2018

- Des « contrats ex » cad les anciens contrats dont la cotisation ne peut augmenter

plus de 5%/an pendant 5 ans et est définitivement gelée ensuite ! Le rapport

prestation/cotisation est pour ces contrats de l'ordre de 140 alors qu'il devrait être

de 80 pour être à l'équilibre. Il y a 10 000 contrats de ce type qui coûtent à la CFE

environ 13 M/an, tendance haussière.

- De la 3ème catégorie aidée créée par la Loi de Modernisation Sociale de 2002 portée par la sénatrice Monique Cerisier-Ben-Guiga.

L'État n'a jamais vraiment assuré le financement de ce dispositif qu'il a imposé. Il devait en assurer 50%, ce qui a été le cas seulement quelques années pour tomber à des montants actuels de 350 000 à 700 000€ selon les années. Coût pour la CFE 4,2 M€, tendance haussière pour 2200 contrats aidés.

**L'inspection IGAS/IGF a donné des pistes indispensables d'amélioration de la situation faute de quoi le risque à moyen terme serait :**

- **Que la CFE cesse ses activités**

- **Qu'elle soit « adossée » à la Sécurité Sociale mais en restant une branche autonome avec seulement une mutualisation de la fonction support ce qui ne constituerait pas une amélioration mais aurait même des inconvénients.**

- **Qu'elle soit absorbée par une Mutuelle mais elle perdrait alors ses avantages spécifiques.**

**Comment améliorer les résultats de la CFE pour qu'elle reste pérenne ?.**

C'est possible puisque le déficit structurel 2024 est de 18M €, le déficit contrats ex + 3 e catégorie aidée

Puisque le déficit structurel 2024 est de 18M €, le déficit contrats ex + 3 e catégorie aidée 17,2M€)

**Il faut :**

- **Supprimer les « contrats ex »** soit par une nouvelle loi (il faut trouver un véhicule législatif), soit par une « délégalisation » (décret signé par le 1<sup>er</sup> Ministre et présenté au Conseil Constitutionnel) et les remplacer par des contrats au tarif actuel.

- **Adapter les cotisations** de la 3 e catégorie aidée selon le nombre de personnes assurées et mettre l'État devant ses responsabilités

- **Faire en sorte que chaque contrat soit en équilibre**

En effet la sous-tarification structurelle en santé et contrats « ex » sont les deux facteurs de fragilisation du modèle économique.

Une nouvelle réforme paramétrique est nécessaire construite autour du triple objectif de rentabilité, d'équité et de performance.

**La CFE est utile aux Français établis hors de France et doit rester plus qu'une assurance. Elle reflète la façon dont les pouvoirs publics comprennent la situation des Français établis hors de France et agissent concrètement pour maintenir et même développer un système de protection sociale à l'étranger le plus juste et le plus équitable possible.**



## **43<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**13 au 17 octobre 2025**

**Audition de Mme Pauline Carmona, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire**

**Rapporteure : Mme SALIHA OUAMMAR**



### **1 / Présentation de l'architecture globale du programme 151 de la mission Action extérieure de l'État**

Piloté par la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires », au sein de la mission « Action extérieure de l'Etat » est constitué de trois actions qui couvrent l'ensemble de l'activité consulaire (hors dépenses de personnel) :

L'action 1 « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » se décline en plusieurs pôles : assemblée des Français de l'étranger (AFE), service public consulaire, modernisation de l'administration consulaire, affaires sociales et élections, qui concerne à la fois l'élection des conseillers des Français de l'étranger et les autres élections auxquelles participent les Français de l'étranger (présidentielle, législatives, européennes et sénatoriales pour les grands électeurs des Français de



l'étranger, référendum). Cette action regroupe ainsi les principaux services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger (état-civil et services administratifs, titres d'identité et de voyage, aide sociale, élections) ;

L'action 2 « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE et à la langue française » correspond principalement à l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants des familles à revenus modestes, à l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap (AESH) et à l'instauration d'un Pass Enfance Langue Française (*mesure nouvelle en 2024, selon l'engagement présidentiel*) ;

L'action 3 « Instruction des demandes de visa » est menée conjointement avec le ministère de l'Intérieur. Elle consomme des crédits issus du fonds européen de sécurité intérieure dans le cadre de la réhabilitation de certains services visas, de missions d'audit et d'actions de formation. Elle intègre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 la gestion des frais de contentieux de refus de visa.

## **2/ Evolution des crédits entre 2024 et 2025 du P151 (HT2)**

Après une hausse conséquente en 2024, les crédits du P.151 (HT2) sont en baisse de 5,5 M€ (hors transfert en base de 4,4 M€ du MI en LFI 2024).

Le budget de la LFI 2025 s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint et son évolution est marquée par l'augmentation des crédits consacrés aux projets de modernisation et aux frais de justice liés aux contentieux visas, pondérée par une baisse des crédits alloués aux affaires sociales, à l'aide à la scolarité et aux élections. En outre, le Pass Enfance Langue française n'est pas reconduit.

| Programme 151 "Français à l'étranger et affaires consulaires"<br>en M€ en CP | 2024 *       |              | 2025 **      |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
|                                                                              | LFI          | Exécution    | LFI          |
| <b>TOTAL programme 151 - HT2</b>                                             | <b>165,2</b> | <b>152,8</b> | <b>155,3</b> |
| OFFRE D'UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE AUX FRANCAIS DE L'ETRANGER              | 42,1         | 42,8         | 40,0         |
| Assemblée des Français de l'étranger                                         | 2,5          | 2,3          | 2,5          |
| Service public consulaire                                                    | 7,6          | 5,6          | 3,8          |
| Modernisation de l'administration consulaire                                 | 4,5          | 4,0          | 13,3         |
| Affaires sociales                                                            | 21,5         | 19,8         | 20,3         |
| Elections (*)                                                                | 6,0          | 11,2         | 0,1          |
| ACCES DES ELEVES FRANCAIS AU RESEAU AEFE ET A LA LANGUE FRANCAISE            | 120,5        | 107,6        | 111,5        |
| Bourses scolaires                                                            | 118,0        | 105,2        | 109,5        |
| Elèves à besoin éducatif particulier (AESH)                                  | 1,5          | 2,4          | 2,0          |
| Pass éducation langue française                                              | 1,0          | 0,0          |              |
| INSTRUCTIONS DES DEMANDES DE VISAS                                           | 2,6          | 2,4          | 3,8          |
| Réhabilitation des services de visas (fonds de concours)                     |              | 0,1          |              |
| Frais de contentieux de refus de visa                                        | 2,6          | 2,3          | 3,8          |

(\*) y compris transfert en base du MININT pour le budget élections en 2024 (4,4 M€)

(\*\*) changement de périmètre en 2025 : le Service France Consulaire est inclus dans la brique Modernisation (et non plus dans le Service public consulaire)

## **3/ Point sur l'exécution du programme 151 au 1er septembre 2025**

Les crédits ouverts en LFI 2025 s'élèvent à **154,9 M€ en AE et 155,3 M€ en CP** pour le P.151 HT2, après adoption de deux amendements en séance publique au Sénat :

- o Un amendement gouvernemental de –2 M€ afin de contribuer à l’effort de baisse des dépenses publiques pour réduire le déficit (imputé sur l’enveloppe des bourses scolaires au regard de la sous consommation de 2024 présentée par l’AEFE),
- o Un amendement sénatorial de +380 k€ pour abonder la Caisse des Français de l’étranger (CFE).

Après application de la réserve de précaution de 5,5%, sont disponibles : **146,4 M€ en AE et 146,8 M€ en CP, hors reports.**

L’annulation de crédits de 3 M€ ayant été déduite de la réserve de précaution, constituée à hauteur de 8,5 M€ en début d’année à l’ouverture des crédits de la LFI 2025, la réserve s’élevait à 5,5 M€.

Toutefois, une décision de surgel de 3 M€ notifiée le 5 septembre 2025, porte désormais la réserve actuelle à 8,5 M€.

Inscrite dans un contexte budgétaire contraint, l’évolution du budget est marquée par l’augmentation des crédits consacrés aux projets de modernisation et aux frais de justice liés aux contentieux visas, pondérée par une baisse des crédits alloués aux affaires sociales, à l’aide à la scolarité et aux élections. Par ailleurs, l’expérimentation pour le Pass Enfance Langue française introduite en 2024 n’a pas été reconduite.

Globalement, la programmation initiale devrait être respectée mais elle est marquée par les points suivants :

- **L’organisation d’une élection législative partielle** qui n’avait pas été anticipée dans la LFI :  
En application de l’article L.O. 178 du code électoral et suite à la décision du Conseil constitutionnel rendue le 11 juillet 2025 (M. Stéphane Vojetta, a été déclaré inéligible pour une durée d’un an à compter de cette date et est démissionnaire d’office de son mandat de député), une élection législative partielle pour la 5ème circonscription des Français établis hors de France a été organisée (1<sup>er</sup> tour le 28 septembre, second tour le 12 octobre).

Les dépenses, **non programmées en LFI 2025**, sont estimées à ce stade à hauteur de 1,13 M€ dont 0,91 M€ à la charge du ministère de l’Intérieur (MI) et 0,22 k€ pour le MEAE.

Dans le cadre de la répartition des dépenses entre le MEAE et le MI, un transfert en gestion sera demandé en seconde campagne, **en remboursement des dépenses incombant au MI.**

- **La modernisation de l’administration consulaire :**  
Les crédits dédiés aux principaux projets et aux travaux de modernisation de l’administration consulaire (Registre de l’état civil électronique, vote par internet, Service France Consulaire, expérimentation sur le renouvellement à distance des passeports, refonte du Registre ...) désormais rassemblés au sein d’une même rubrique « Modernisation de l’administration consulaire », sont en hausse de +5 M€ (par rapport à la LFI 2024).

L’avancement des chantiers de modernisation portés par la DFAE est une priorité. Ainsi, le renforcement de la dotation pour le projet de registre d’état civil électronique (RECE) permet son accélération (la loi n° 2024-538 du 13 juin 2024 visant à continuer la dématérialisation de l’état civil du MEAE) et fort de la satisfaction des usagers mis en évidence dans les enquêtes lancées après chaque appel, le Service France Consulaire (SFC), qui a vu son périmètre

progressivement élargi pour atteindre 146 pays au 31 août 2025, achèvera son déploiement en vue d'une couverture mondiale d'ici fin 2025.

- **Les affaires sociales :**

**En LFI 2025**, les crédits consacrés aux affaires sociales s'élèvent à **20,28 M€**.

Malgré une baisse de 1,22 M€ par rapport à 2024, ces crédits ont permis à la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger d'attribuer en mars dernier 14,36 M€ d'aides sociales directes au bénéfice de 4 205 allocataires.

En outre, la commission du Soutien au tissu associatif des Français à l'étranger (STAFE) a octroyé 227 subventions pour un total de 1,37 M€ à des projets associatifs bénéficiant aux Français de l'étranger.

Enfin, le comité de subvention aux organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) et aux centres médico-sociaux (CMS) a validé 1,12 M€ de subventions pour 86 associations et 188 k€ pour 7 CMS.

- **L'accès des élèves français au réseau de l'AEFE et à la langue française :**

En LFI 2025, les moyens alloués pour l'aide à la scolarité ont été ramenés à 111,5 M€ (- 8 M€ par rapport à la LFI 2024) dont 109,5 M€ pour les bourses scolaires et 2 M€ pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH), sans condition de ressources. Après application de la réserve, les crédits disponibles s'élevaient à 103,5 M€ pour les bourses scolaires et 1,9 M€ pour l'AESH.

L'imputation du surgel notifié le 5 septembre 2025 (3 M€) sur la ligne budgétaire des bourses scolaires, la seule possible au regard de l'état de la consommation, a ramené les crédits disponibles à 100,5 M€.

S'agissant du nombre de boursiers : depuis 2021, le nombre de familles sollicitant une aide à la scolarité est en baisse et cette tendance se confirme à chaque nouvelle campagne des bourses scolaires. Les dernières CNB ont confirmé cette tendance baissière :

- Pour le rythme nord : 15 376 boursiers pour la campagne 2025/206 (à l'issue de la CNB de juin 2025) contre 16 493 pour la campagne 2024/2025 sur la même période (**soit une baisse de 1 117 boursiers**) ;
- Pour le rythme sud : 1 415 boursiers à l'issue des CNB de décembre 2024/ juin 2025 contre 1 449 à l'issue des CNB de décembre 2023 / juin 2024 (**soit une baisse de 34 boursiers**).

Cette baisse est vraisemblablement multifactorielle et un travail de fond doit être mené par l'AEFE, en collaboration avec les établissements scolaires, les services consulaires et le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ainsi que les membres de la Commission nationale des bourses, afin d'objectiver et de documenter les raisons de ces évolutions et de mieux anticiper les besoins en matière de bourses scolaires.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins exprimés en 2025 et ainsi accompagner dans les meilleures conditions les élèves français en situation de handicap, la dotation a été renforcée à hauteur de 2,4 M€.

- **L'accélération de l'apurement du stock de dossiers liés au frais de contentieux visa :**  
Les crédits en LFI ont été renforcés à hauteur de 3,8 M€ (soit +1,2 M€ par rapport à la LFI 2024) afin d'accélérer l'apurement du stock de dossiers de frais de justice de contentieux visa.

Toutefois, depuis le début de l'année, cette activité connaît un net ralentissement, le flux de dossiers entrant est en baisse de 31%. A ce stade, la DFAE a reçu 1 124 dossiers entrant, soit 1 926 dossiers projetés en année pleine, contre 2 547 dossiers reçus en 2024.

#### **4/ Principales orientations du Projet de loi de finances 2026**

A ce stade, le projet de loi de finances 2026 n'a pas encore été déposé.

Les crédits alloués au programme 151 permettront notamment de poursuivre et finaliser les projets de modernisation de l'administration consulaire. Une enveloppe sera consacrée aux dépenses liées aux élections afin de tenir compte de l'organisation des élections des représentants consulaires, des élections sénatoriales en 2026.

Les besoins liés au paiement des frais de justice engendrés par les contentieux en matière de visa sont évalués à la baisse en 2026, grâce à l'apurement du stock de dossiers anciens.

Enfin, en 2026, la prise en charge des frais d'hospitalisation en Nouvelle-Calédonie pour les ressortissants français établis au Vanuatu reviendra au ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, conformément aux dispositions de la convention de 1982.



**AUDITION DE Karim BEN CHEIKH - député - Rémi FÉRAUD Sénateur - Frédéric PETIT Député ( programme 105,151 et 185)**

**Rapporteur : Renaud Le Berre**

Plusieurs parlementaires expriment leurs inquiétudes concernant les réductions budgétaires dans le projet de loi de finances (PLF) 2026, notamment pour les programmes liés à l'action extérieure de l'État.

- Programme 185 (Diplomatie culturelle et d'influence) :
  - Une baisse de 50 millions d'euros a été votée pour 2025, initiée par un amendement de la sénatrice Goulet.
  - En 2026, une réduction de 10 millions d'euros est prévue pour la subvention à l'AEFE.
  - Les bourses universitaires Campus France baisserait de 70 à 50 millions d'euros.
- Programme 105 (Action de la France en Europe et dans le monde) :
  - Les crédits augmentent, notamment en raison des dépenses de personnel et du sommet du G7 à Évian.
  - Toutefois, les contributions internationales au maintien de la paix diminuent fortement.
- Programme 151 (Français de l'étranger et affaires consulaires) :
  - Le budget pour les services consulaires progresse, mais l'aide à la scolarité baisse de 4,5 millions d'euros, ce qui pourrait accentuer la déscolarisation d'enfants français à l'étranger.
- Prises de position :
  - Le député Karim Ben Cheikh alerte sur l'impact négatif de ces baisses, notamment sur les étudiants étrangers.
  - Le député Petit critique les réductions continues touchant le ministère des Affaires étrangères (MEAE), pourtant déjà peu doté (1 % du budget de l'État).
  - Il appelle à plus de transparence et à une réforme de l'AEFE.

- Le sénateur Rémi rappelle que même le économies en 2025, publique au des moyens pour



Féraud, un peu moins pessimiste, ministre du MEAE a proposé des mais il regrette la baisse de l'aide développement et insiste sur le maintien Campus France dans le PLF 2026.

Enfin, des craintes sont exprimées concernant de possibles annulations de crédits en cours d'année 2026.

Audition de M. Christian MASSET, Président de la MLF  
et de Mme Emmanuelle MAZIN Directrice générale adjointe



**Mission Laïque Française**

Rapporteurs : Annie REA et Philippe LOISEAU

**Quelques éléments de contexte :**

La situation critique de la MLF s'est stabilisée. Une nouvelle dynamique sur la base

d'efforts importants pour préserver les établissements (familles, personnels) a été mise en œuvre.

L'excellence académique est tjs au rendez-vous avec environ près de 100% de taux de réussite au baccalauréat et 80 % de mentions.

-Les effectifs sont légèrement à la baisse, mais dans certains grands lycées (Liban) ils remontent, les situations étant variables selon la géographie.

-De 8M€ de pertes en 2023 - et une trésorerie entamée - la trajectoire va vers l'équilibre, avec un déficit oscillant à 2-3 M€ pour 2025 (clôture des comptes janvier 26).

-Depuis 2020, la MLF a renouvelé son modèle éducatif avec davantage de langues, un accent mis sur l'acquisition des « compétences du XXI e siècle » (le numérique et

l'engagement citoyen), plan adopté en Assemblée générale et lancé par une

expérimentation pour les années 2025-2026 dans 8 postes pilotes. L'évaluation se fera vite et le plan se poursuivra pour l'année scolaire 2026-2027.

-Plan maternelles-bilinguisme

### **Quelques éléments comptables**

- CA : 220 millions d'euros
- Résultat : 2022-2023 : -9,1 M€ ----- 2023-2024 : -2,2 M€ ----- 2024-2025, l'exercice en cours devrait rester encore déficitaire autour de 1,5 M€
- Aide indirecte invariable de 14 M€ (participation à la rémunération des résidents)
- Dette 2024 envers Aefe : 2,8 M€, échelonnée sur 5 ans avec un premier paiement en juin 2025 de 280 000€ et des mensualités de 40 000€/mois.
- Réseau auto-financé à 98 %

### **Conclusion :**

**Avec ce solide plan de redressement, et encore que la situation difficile de l'Aefe puisse avoir un impact négatif aussi sur elle, la MLF vit aujourd'hui une situation maîtrisée mais « la mer reste grosse » (sic M.Masset).**

**La MLF poursuit sa mission de service public pour diffuser et développer la culture française et le français dans le monde.**

INFOS :

<https://www.mlfmonde.org/>

Mission Laïque Française est une association française née en 1902, reconnue d'Utilité Publique dès 1907.

Réseau présent sur 4 continents et 37 pays, comprenant 108 établissements scolaires (61 000 élèves), dont 32 établissements en pleine responsabilité (soit 30 000 élèves), 15 écoles d'entreprises, 61 établissements partenaires.





**43<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**13 au 17 octobre 2025**

**Audition de Madame ANNE GRILLO - Directrice générale de la mondialisation**

**Rapporteur : Daphna Poznanski-Benhamou**

**L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) face à une crise structurelle  
: repenser le modèle**

Toutes nos politiques publiques sont aujourd'hui interrogées dans leur stabilité budgétaire. **L'AEFE se dirige vers une impasse financière dès 2026** : elle ne pourra plus assurer le paiement des salaires. Cette situation n'est pas conjoncturelle, elle est structurelle. C'est le modèle même qui est en cause.

La France a fait le choix ambitieux de soutenir un réseau d'établissements scolaires à l'étranger offrant un enseignement de qualité, porté par des enseignants issus de l'Éducation nationale, promouvant les valeurs et les méthodes de l'éducation « à la française ». Ce modèle a connu un grand succès : le nombre d'élèves est passé de 150 000 à 400 000. Ce développement a également accompagné l'expansion des entreprises françaises à l'international.

Mais aujourd'hui : la mondialisation modifie les équilibres, les paramètres géopolitiques ont profondément évolué, la démographie mondiale pèse différemment selon les zones et la clientèle visée par des établissements payants s'est amenuisée, enfin certains marchés traditionnels sont en contraction. Sur ce point, les réponses de la direction générale ne nous ont pas pleinement convaincus dans la mesure où le lien entre inadéquation du modèle et nouvel environnement n'a pas été analysé .

Par ailleurs, un développement "sur-mesure" du réseau a été privilégié, rendant le pilotage du réseau particulièrement complexe. Le modèle s'est peu à peu figé. Il devient donc urgent de le repenser en profondeur.

### **Des difficultés structurelles et un horizon budgétaire critique**

La situation de l'AEFE est critique. Au 31 décembre 2025, la trésorerie ne permettra de tenir qu'un mois – voire moins. Il faut donc, à très court terme, trouver une solution de financement d'environ 25 millions d'euros, et pour 2026, un besoin estimé à 60 millions d'euros.

Face à cela, les ministères des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale et du Budget se sont réunis pour envisager des solutions.

Mais les leviers sont limités, surtout dans un contexte où 80 % des dépenses sont liées à la masse salariale. Il faut à la fois des mesures financières et structurelles et les penser à court, moyen et long termes.

### **Repenser le financement et la gouvernance du réseau**

Plusieurs pistes sont sur la table :

- Réfléchir au "juste prix" de l'enseignement français à l'étranger, sachant que les tarifs pratiqués restent inférieurs à ceux des systèmes anglo-saxons.
- Intégrer ou non les pensions civiles dans les charges des établissements.

- Accroître la contribution des partenaires, par exemple de 2 à 3 %.
- Faire porter le coût des pensions civiles aux établissements pour les personnels détachés.
- Repenser la facturation de l'homologation : sa mise en œuvre, son accompagnement, et la gestion de nombreuses exceptions (réseau libanais, Mission laïque française, etc.).
- Mesurer les effets de ces hausses de frais sur les familles : assisterons-nous à des augmentations massives des frais de scolarité ? À une hausse des demandes de déconventionnement ? Peut-être . À des dés-homologations ? Probablement pas .

### **Une agence à repositionner stratégiquement**

Aujourd'hui, l'AEFE agit parfois comme une simple agence de placement d'enseignants, sans pilotage stratégique global. Il est temps de la repositionner. Quelle cartographie stratégique doit-elle mettre en œuvre ? Comment peut-elle renforcer son attractivité et la qualité de son offre ?

Faut-il aussi distinguer les établissements à gestion directe (EGD) situés en Europe de ceux en dehors du continent ?

Où en est la réflexion de l'agence sur ce point, qui ne semble pas y consacrer suffisamment de temps ?

Le plan "AEFE 2030" a été peu coûteux, mais il est nécessaire de repartir de bases solides. L'homologation s'est trop souvent faite sans vision stratégique. Or, sans pilotage clair, on risque de fragiliser tout le réseau.

### **Le besoin d'un pilotage clair et transparent**

Si l'on veut parler de "juste prix", il faut aussi connaître le "juste coût". Aujourd'hui, le manque de transparence sur les coûts réels empêche tout dialogue éclairé. L'un des intervenants l'a bien résumé : sans visibilité sur les coûts, aucune réforme du financement ne peut être menée.

Les champs de réflexion sont nombreux :

- La gestion des créances impayées.
- Le statut des établissements.
- La réforme des avantages familiaux.
- Le financement du développement immobilier notamment via l'endettement,

. les PPRD et la PFC

- La question des détachés directs.

L'agence reste le pilier central du rayonnement de l'enseignement français à l'étranger. Ce réseau est précieux. Il faut absolument le préserver, mais cela ne pourra se faire sans réformes structurelles.

#### **Bilan et perspectives : faut-il recentrer ?**

Les nouveaux établissements homologués ont-ils réellement rapporté autant qu'on le pensait ? Les chiffres sont difficiles à obtenir, et les résultats parfois surévalués, mais le solde semble être positif .

Faut-il continuer à réduire les effectifs pour limiter les coûts, sans s'interroger sur les paramètres qui en déterminent l'évolution ? Il serait plus judicieux d'interroger les fondements de cette inflation.

Enfin, comment renforcer la coopération intra-européenne – notamment sur base qui est fait dans des pays comme l'Allemagne, le Luxembourg ou la Suède . Ne devrait-on pas faire du développement de cette coopération une mission prioritaire confiée aux ambassadeurs ?



**43<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**13 au 17 octobre 2025**

**Audition de Marie MAGNIEN (Directrice par intérim) Etienne Loubradou, directeur adjoint, responsable du pôle gestion fiscale, de Christophe Dubois, responsable de la division en charge de la fiscalité des particuliers et de la lutte contre la fraude, ainsi que de son adjointe, Caroline Roux et Claude Bauchet (CFDE)**

**Rapporteure : Nadine Fouques-Weiss**

**Mme Arcier, Directrice de la DINR a été appelée à d'autres fonctions. Nous tenons à lui rendre hommage pour son engagement et sa disponibilité**

**Bilan 2025 de la DINR**

**A . Spécificités de la campagne déclarative 2025**

- Inversion de principe : taux individualisé appliqué automatiquement aux couples soumis à imposition commune sauf pour revenus communs (revenus fonciers par ex)
- double authentification par envoi mail d'un code à 6 chiffres pour éviter les fraudes
- Ouverture en 2025 de la **procédure EDI** (échange de données informatisées) aux non-résidents. C'est une délégation de déclaration avec canal sécurisé. 2 937 déclarations déposées via cette procédure.

Des prérequis sont nécessaires à la validation des télé-déclarations (dont l'indication du code régime d'imposition) par le prestataire spécialisé.

**B. Résultats de la campagne déclarative 2025**

- le nombre de déclaration de revenus et d'IFI augmente et le taux de retraitements diminue (22% , en France 2% environ)

- de même le nombre de télédéclarants augmente
- les montants augmentent : 903 406 836 € pour l'IR en 2024 contre 796 471 461 € en 2022
- rappel des consignes : Il faut télédéclarer ou à la rigueur faire un envoi papier pour des cas particuliers primo-déclarants par exemple mais
- il ne faut **pas envoyer dans son espace particulier une déclaration scannée**. Elle sera vue tardivement et le service sera dégradé (imposition tardive). Ces déclarations représentent encore 1,25% soit 3500 déclarations mais sont heureusement en baisse (6000 l'an dernier)

### C. Campagne des avis d'imposition

- Premiers avis (impôt sur les revenus, prélèvements sociaux, IFI) mis en ligne, dans les espaces particuliers, fin juillet 2025.
  - Deuxième émission d'avis en septembre.
  - Troisième émission en décembre/janvier 2026.
- Il est recommandé de consulter les fiches
- Quand mon avis sera-t-il disponible ?
  - Comment le lire !

### D. Soldes IR et acomptes PAS (prélèvement à la source)

Attention il peut exister un chevauchement possible entre l'étalement du solde à payer de l'IR des revenus 2024 et les acomptes contemporains du PAS 2025.

Consulter : « gérer mon prélèvement à la source ».

### E. Ouverture de la correction en ligne

- Possibilité de **corriger la déclaration** en ligne jusqu'au **3 décembre 2025** (erreurs sur les montants déclarés ou omissions).
- Certaines informations (ex : changements de situation de famille, d'adresse, ou d'état civil ) doivent être corrigées via la messagerie sécurisée.

## **Actualités**

### A .Les actions de communication

- Mise en œuvre du plan de communication et de fiches bilingues
- Présence sur les réseaux sociaux

### B. Simulateur des non-résidents

- La conception et réalisation d'un simulateur fiable de l'IR pour les non-résidents est en cours selon la méthode « agile » cad en intégrant toutes les données sauf
- l'intégration des conventions fiscales dans cet outil qui ne sera pas d'emblée opérationnelle mais se construira progressivement.



**43<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**13 au 17 octobre 2025**

**Rapport sur l'audition sur le simulateur d'impôt des non-résidents**

**Commission des finances, du budget et de la fiscalité – 43e session de l'Assemblée des Français de l'étranger (octobre 2025)**

Rapporteur : Thierry MASSON



**1. Introduction et objectifs de l'audition**

La commission des finances a souhaité consacrer une audition spécifique aux initiatives citoyennes de création de **simulateur d'impôt pour les Français non-résidents** par le **groupe Facebook "Français non-résidents"** ([lien](#)) et un résident français en Thaïlande ([lien](#)). Le groupe FB permet une entraide fiscale entre FDE. Il compte **près de 6 000 membres**, dont **71 % en Europe** et une **forte concentration en Belgique**. Il publie régulièrement des informations fiscales et des réponses pratiques à destination des contribuables expatriés.

L'objectif de l'audition était d'évaluer :

- la fiabilité et l'utilité du simulateur déjà existant ;
- les conditions de sa création et de sa maintenance ;
- les perspectives de collaboration entre l'administration fiscale (DINR/DGFIP) et cette initiative citoyenne ;
- les besoins réels exprimés par les Français de l'étranger en matière de simplification et de transparence fiscale.

## **2. Présentation du groupe et du simulateur**

### **2.1. Origine du projet**

Le simulateur thaïlandais a été développé il y a **cinq ans** par un **citoyen français résidant là-bas**, afin de répondre à la difficulté rencontrée par les expatriés pour estimer le montant réel de leur impôt sur le revenu.

Le simulateur du groupe Facebook s'appuie sur une **feuille de calcul en ligne**.

Tous deux permettent de comparer les différents **taux d'imposition**.

### **2.2. Objectifs de l'outil**

Le simulateur vise à :

- permettre aux non-résidents d'estimer le montant de leur impôt français en fonction de leur situation familiale et de leur type de revenus (salaires, retraites, revenus locatifs) ;
- identifier les situations où la **retenue à la source** a conduit à un **trop-perçu** ouvrant droit à réclamation ;
- illustrer concrètement l'impact du choix entre taux fixe et taux moyen.

L'initiative du groupe Facebook ne prétend pas couvrir les cas les plus complexes (revenus très élevés, structures de patrimoine complexes), mais répond à **environ 80 % des situations courantes**. L'initiative thaïlandaise considère couvrir 99% des cas.

## **3. Conditions de développement et de fonctionnement**



### 3.1. Financement et gouvernance

- Le simulateur est **entièrement gratuit** pour les utilisateurs.
- L'initiative thaïlandaise est **financée par des dons** recueillis via des associations partenaires comme *Français du monde*.
- Le **coût de développement initial** de la version thaïlandaise a été de **5 000 euros**, avec **1 500 euros de maintenance annuelle** (mise à jour du site pour les changements de barèmes, taux et seuils).
- En Belgique, les coûts sont considérés comme **nuls**, le développement ayant été entièrement bénévole.
- Le groupe Facebook n'est **pas constitué en association**, ce qui limite les possibilités de financement.

### 3.2. Confidentialité et protection des données

Les créateurs ont insisté sur le caractère **strictement confidentiel** de l'outil :

- Pour l'initiative thaïlandaise, depuis deux ans, il est techniquement impossible de remonter jusqu'aux utilisateurs. Cela correspond à un changement salubre car les élus avaient soulevé ce point problématique lors de l'audition du créateur de cette version.
- Sur le système du groupe Facebook, aucune donnée n'est stockée ni tracée. L'accès se fait uniquement via le groupe Facebook, réservé à ses membres.

### 3.3. Utilisation et portée

- Le simulateur compte **plusieurs centaines d'utilisations par an** ; environ **480 clics recensés en 2025** sur le lien partagé dans le groupe FB.
- Le simulateur thaïlandais aurait permis à **une centaine de contribuables** de récupérer en moyenne **1 000 euros de trop-perçu** il y a trois ans.
- L'outil est **mis à jour chaque année** pour tenir compte des nouveaux barèmes et plafonds.

### 3.4. Collaboration avec l'administration

- Le simulateur a été **proposé à la DINR dès 2021**, par un élu, sans suite donnée.
- Mme **Agnès Arcier**, directrice de la DINR, s'était dite **favorable à une collaboration**, mais le projet n'a pas été financé faute de nombre suffisant de compatriotes concernés.
- Les intervenants ont rappelé qu'il n'appartient pas à des citoyens bénévoles d'assumer seuls la création d'un tel outil d'intérêt public.
- Ils ont aussi suggéré que la DINR fournisse à l'AFE le **nombre de réclamations par pays** et les montants moyens remboursés, en particulier pour la Thaïlande, pour voir si ces chiffres prouvent que le simulateur a un effet bénéfique en termes de remboursements des trop-perçus par l'administration.

## 4. Discussion et échanges avec la commission

### 4.1. Questions sur le fonctionnement et la portée

Les membres de la commission ont interrogé les intervenants sur :

- le **caractère gratuit** du service et l'absence de publicité ;
- la **protection des données utilisateurs** ;
- la **part de couverture réelle** du simulateur par rapport à la diversité des cas fiscaux.

Les intervenants ont confirmé :

- qu'il n'existe **aucune exploitation commerciale** du projet ;
- que le simulateur couvre principalement les revenus salariaux, les pensions et les revenus locatifs ;
- que les **revenus très élevés ou complexes** ne sont pas intégrés, mais représentent une minorité ;
- que le simulateur citoyen pourrait **inspirer un outil public** répondant à 80 % des besoins courants.

#### 4.2. Questions sur les liens avec la DINR

Plusieurs intervenants ont relevé la contradiction entre :

- la **capacité technique de la DINR** à calculer l'impôt des non-résidents ;
- et son **incapacité déclarée** à proposer un simulateur équivalent.

Les intervenants ont précisé que la DINR ne calcule pas le **taux moyen** car elle ne dispose pas des informations complètes sur les revenus mondiaux des contribuables. Le simulateur citoyen, lui, permet de comparer automatiquement les deux options et de signaler les écarts.

#### 4.3. Interventions des membres

- **Gérard Epelbaum** a soulevé la question du **silence administratif** sur les trop-perçus connus de la DINR, estimant que l'administration devrait informer les contribuables plutôt que de laisser perdurer la situation.
- **Cécilia Gondard** a interrogé sur la nature de l'accord ayant permis article sur *lesfrancais.press* donnant accès au simulateur.
- **Richard Ortoli** a questionné sur le recours possible à l'intelligence artificielle. Les intervenants ont jugé cette piste **intéressante mais prématurée**, les IA actuelles n'étant pas fiables pour des calculs fiscaux complexes.
- **Daphna Poznanski-Benhamou** a indiqué que la **DINR répond désormais plus systématiquement** aux demandes de précision.
- **Thierry Masson** a rappelé l'historique du projet, déjà présenté à la DINR en 2021, et souligné l'adoption d'**une résolution** visant à soutenir officiellement la création d'un simulateur public.
- **Saliha Ouammar** a demandé des précisions sur le **coût global**, le **taux de couverture des utilisateurs** et la **possibilité de commercialisation**. Les réponses ont confirmé la **gratuité totale** et l'absence de visée lucrative.
- **Benoît Mayrand** a interrogé sur le nombre de **cas exclus** par les outils existants.

#### 5. Enseignements de l'audition

- Le besoin d'un **simulateur officiel pour les non-résidents** est unanimement reconnu.
- L'initiative citoyenne démontre la **faisabilité technique et la demande réelle** des usagers.

- L'administration fiscale n'a jusqu'ici pas donné suite, faute de priorité budgétaire.
- Le projet illustre la **fracture d'accès à l'information fiscale** pour les Français de l'étranger : ce sont aujourd'hui des citoyens bénévoles qui pallient une carence de service public.
- Un simulateur public pourrait **faciliter la conformité, réduire les réclamations et rendre la fiscalité plus transparente**.

## 6. Recommandations et pistes de suivi

1. **Transmettre à la DINR** les liens des deux simulateurs existants (Thaïlande et groupe Facebook).
2. **Demander à la DGFIP** un chiffrage du coût de création d'un simulateur officiel et une estimation des trop-perçus liés à la retenue à la source.
3. **Proposer un partenariat** entre la DGFIP et les concepteurs du simulateur citoyen pour créer une version test certifiée.
4. **Expérimenter** le dispositif sur un échantillon de pays pilotes (Belgique, Thaïlande, Maroc).
5. **Rappeler que la création d'un simulateur officiel** est une recommandation de l'AFE sur la simplification de la vie administrative des Français de l'étranger.

## 7. Conclusion

Le simulateur d'impôt des non-résidents constitue une **réalisation citoyenne exemplaire**, née d'un besoin concret de clarté et de justice fiscale. Gratuit, confidentiel et utile, il a déjà permis à de nombreux contribuables d'éviter des erreurs et de corriger des trop-perçus. L'audition a confirmé le **soutien unanime** de la commission à la **création d'un simulateur public**, reposant sur la coopération entre l'administration fiscale et les communautés d'expatriés. L'enjeu n'est pas seulement technique, mais aussi symbolique : offrir aux Français de l'étranger un outil simple, fiable et équitable, à la hauteur de leurs contributions et de leurs droits.



### Réflexions sur les conventions fiscales

MEAE – Mission des conventions et de l'entraide judiciaire

Yannick **ANDRIANAHINJAKA** – Chef de mission

Lucas **FROMENT** – Chef de pôle

Le 16 octobre 2025

Rapporteur : **Richard Ortoli**

L'audition avait pour objectif de synthétiser l'état des conventions fiscales entre la France et d'autres pays. Il donne le détail des conventions récemment mises à jour, celles en attente de ratification ou en cours de négociation, en soulignant les obstacles politiques et administratifs.

Ont également été abordées les problématiques spécifiques d'application des accords et de double imposition rencontrées avec plusieurs pays (États-Unis, Allemagne, Italie, Thaïlande, Qatar).

Enfin, l'audition a servi à clarifier le cadre des négociations, la distinction entre les types de conventions, et les enjeux liés au télétravail frontalier.

#### **A. État d'avancement des conventions fiscales**

##### **1. Conventions récemment entrées en vigueur, suspendues ou dénoncées**

- Un avenant à la convention avec la Suisse concernant le télétravail est entré en vigueur le 24 juillet 2025.
- Un avenant à la convention avec le Luxembourg, également pour le télétravail, est entré en vigueur le 4 mars 2025.

- La convention avec la Moldavie est entrée en vigueur et s'applique aux revenus perçus à partir du 1er janvier 2025.
- La convention franco-russe est suspendue depuis le 20 novembre 2023.
- La convention avec la Biélorussie est partiellement suspendue jusqu'au 31 décembre 2026.
- Les dénonciations des conventions avec le Burkina Faso et le Mali sont effectives depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- La convention avec le Niger a cessé de s'appliquer depuis le 5 juin 2024 sur décision unilatérale du Niger.

## **2. Conventions en attente de ratification**

- **Finlande et Suède :**

L'examen à l'Assemblée Nationale des conventions a été repoussé à une date indéterminée en raison de l'actualité politique.

- **Belgique :**

La convention signée en 2021 est toujours en attente. Un avenant est en cours de discussion pour régler les conséquences d'un arrêt de la Cour de cassation belge ayant entraîné la double imposition de fonctionnaires français. En attendant, les procédures de recouvrement ont été stoppées.

- **Rwanda et Chypre :**

Les projets de loi de ratification sont prêts mais en attente d'examen par le Conseil d'État avant d'être soumis au Parlement.

## **3. Obstacles à la ratification**

L'instabilité politique actuelle retarde les calendriers parlementaires.

Le Conseil d'État a une capacité de traitement limitée à 4 conventions par mois, ce qui crée un goulot d'étranglement pour l'ensemble des traités et accords.

## **4. Négociations en cours ou planifiées**

**a. En cours de finalisation :**

Un accord est proche avec la Pologne (désaccord technique), le Pérou (difficultés linguistiques), l'Inde (concordance linguistique), le Cambodge (clause RGPD à renforcer) et l'Uruguay (validation juridique à venir, concordance linguistique).

La négociation avec Djibouti est bloquée, Djibouti justifiant l'arrêt des négociations par les conseils de l'ONU.

**b. En cours ou planifiées :**

Une renégociation est en cours avec l'Allemagne.

Des négociations ont débuté avec la Tanzanie, l'Ouganda et la RDC et devraient se poursuivre en 2026.

Celles avec l'Angola risquent d'échouer.

Des négociations devraient s'ouvrir avec l'Arabie Saoudite et l'Égypte.

Un avenant est prévu avec la Norvège.

Des négociations sont planifiées pour la Zambie et le Bénin.

**B. Cadre des conventions :**

**1. Négociation, portée et communication**

**a. Principes et processus de négociation**

- La France utilise principalement le modèle de l'OCDE comme base, mais peut intégrer des dispositions du modèle de l'ONU pour les pays en développement.
- L'initiative des négociations peut venir de la France (Direction Générale du Trésor, élus) ou du pays partenaire (ex: RDC).
- Le ministre de l'Économie et des Finances valide un plan triennal de négociation (8-9 pays), qui peut être ajusté pour des raisons politiques (ex: Moldavie).
- La négociation d'une convention de sécurité sociale est un processus long (2 à 3 ans) en raison des différences entre systèmes nationaux.

## **2. Équipes et réseau conventionnel**

La France possède l'un des plus grands réseaux au monde, avec 116 ou 117 conventions fiscales bilatérales.

## **3. Conventions fiscales bilatérales**

La gestion est assurée par une équipe de la DFAE (Fanny Rolland, Payam Sharjerdi, supervisés par Lucas Froment).

## **4. Conventions fiscales multilatérales (ONU, OCDE)**

La Direction générale de la Mondialisation est responsable, avec un suivi par la Direction de la diplomatie économique pour le G7/G20.

## **5. Conventions de sécurité sociale**

La délégation communautaire et internationale de la direction de la sécurité sociale gère les aspects techniques.

## **6. Communication et information**

- En l'absence de convention, c'est l'État de résidence qui impose les revenus, ce qui peut entraîner une double imposition.
- Tous les accords internationaux sont publiés au Journal Officiel.
- Pour les conventions fiscales, les informations sont sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) et le bulletin officiel des finances publiques. Des fiches interprétation par pays sont produites.
- Pour la sécurité sociale, le site du Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) est la ressource clé.

## **C. Problématiques spécifiques par pays et par thème**

### **1. Double imposition**

#### **États-Unis :**

La convention ne couvre que l'impôt fédéral, entraînant une double imposition au niveau des États et des villes (ex: ~14% à New York) non déductible en France. Un obstacle juridique majeur empêche la France de signer un accord avec une entité fédérée.

**Allemagne :**

Une double imposition est rencontrée par des fonctionnaires territoriaux français s'installant en Allemagne. L'espoir est que ce problème soit résolu par la nouvelle convention en cours de négociation. Il est jugé indispensable que l'avenant en cours de traitement inclue tous les fonctionnaires territoriaux.

**Problèmes d'application des conventions****Italie :**

Les services fiscaux locaux refusent d'appliquer un accord sur la suppression rétroactive des pénalités pour les retraités. L'ex-ministre Laurent Saint-Martin a envoyé un courrier de relance vers le 20-25 septembre 2025. Les voies diplomatiques semblent épuisées.

**Thaïlande :**

L'application de la convention est incohérente suite à de nouvelles règles fiscales. Un courrier a été envoyé le 2 septembre 2025 pour demander aux autorités thaïlandaises d'attendre la preuve du paiement de l'impôt en France. La question est également soulevée au niveau européen.

**2. Conventions sensibles et télétravail****Qatar :**

La convention de 2008, jugée politiquement sensible, accorde des avantages très favorables aux fonds et à la famille royale qataris. Les demandes de renégociation sont fréquentes mais se heurtent au manque d'intérêt du Qatar. La possibilité de dénoncer la convention a été évoquée. L'administration évoque la difficulté d'estimer les pertes qui s'en suivraient pour la France.

**Télétravail :**

Une forte demande existe, notamment avec la Belgique où aucun jour n'est autorisé. Le ministère de l'Économie semble réticent à généraliser les accords, qui n'existent qu'avec la Suisse et le Luxembourg pour des raisons d'infrastructures.

**3. Conventions de sécurité sociale**

Distinctes des conventions fiscales, elles coordonnent les droits sociaux (la France en a 42). Elles couvrent presque toujours l'assurance vieillesse mais jamais le chômage.



Un cas spécifique non résolu concerne un retraité ayant travaillé en France, en Allemagne et en Suisse, où les autorités suisses refuseraient de prendre en compte les périodes de travail effectuées dans les autres pays.

**D. Actions à entreprendre**

Faire parvenir une copie de la lettre du directeur de l'administration fiscale italienne concernant la suppression des pénalités.

Envoyer un courrier au nom de la commission des finances à Monsieur Klam pour demander une copie de la lettre adressée au ministre thaïlandais le 2 septembre 2025.

**43<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**13 au 17 octobre 2025**



**RESOLUTION COMMISSION FIN N°1/10.2025**

**Destinataire : Au Gouvernement, à la DFAE**

**Objet : Rendre public le rapport d'évaluation concernant l'expérimentation du Pass Education Langue Française**

**VU**

la LFI 2024, Programme 151, ligne budgétaire Pass Education Langue Française dotée d'1 Million d'euros

la suppression de cette même ligne budgétaire dans la LFI 2025,

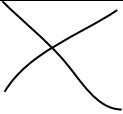
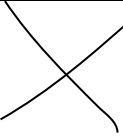
**CONSIDÉRANT**

Que l'utilisation des fonds affectés à la nouvelle ligne budgétaire Pass Education langue française de la LFI 2024 devaient faire l'objet d'un rapport pour sa mise en place et de recommandations pour son déploiement.

Que l'étude concernant l'exécution de cette ligne budgétaire a visiblement conduit à sa suppression de la LFI 2025.

**DEMANDE**

Que le rapport soit rendu public

| Résultats                 | Adoption en commission                                                            | Adoption en séance                                                                 |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| UNANIMITE                 |  |  |
| Nombre de voix « pour »   | 12                                                                                |                                                                                    |
| Nombre de voix « contre » | 0                                                                                 |                                                                                    |
| Nombre d'abstentions      | 0                                                                                 |                                                                                    |

## REPONSE

**13 au 17 octobre 2025**



**RÉSOLUTION COMMISSION FIN N° 2./10.2025**

**Destinataire : Direction des impôts des non-résidents**

**Objet : Le développement d'un simulateur d'impôt pour les Français non-résidents**

**VU**

Vu la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France,

Vu le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif à l'Assemblée des Français de l'étranger,

Vu les précédentes résolutions de l'Assemblée soutenant la création d'un simulateur d'impôt pour les Français établis hors de France,

Vu les travaux de la commission des finances,

**CONSIDÉRANT**

– que la mise en place d'un simulateur d'impôt constitue une attente ancienne des élus des Français des Français de l'étranger et des contribuables non-résidents ;

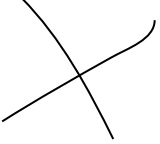
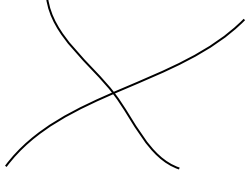
– que ce projet, désormais entré en phase de développement, doit répondre aux besoins concrets des usagers et garantir la fiabilité des informations fiscales ;

**DEMANDE**

1. Que le comité des usagers de la Direction des impôts des non-résidents (DINR) soit associé étroitement au développement du simulateur et qu'un point d'étape soit présenté régulièrement à l'Assemblée des Français de l'étranger ;

2. que la DINR informe le comité des pays pilotes envisagés avant la mise en ligne générale ainsi que des conventions fiscales couvertes ;

3. que le simulateur intègre, dès sa première version, le signalement des droits ouverts et génère automatiquement les formulaires de demande de restitution des trop-perçus lorsque les conditions sont réunies

| Résultats                 | Adoption en commission                                                            | Adoption en séance                                                                 |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| UNANIMITE                 |  |  |
| Nombre de voix « pour »   | 12                                                                                |                                                                                    |
| Nombre de voix « contre » | 0                                                                                 |                                                                                    |
| Nombre d'abstentions      | 0                                                                                 |                                                                                    |

## RÉPONSE



**43<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**13 au 17 octobre 2025**

**RESOLUTION COMMISSION FIN/N°3/10.2025**

**Destinataire : Ministre de l'Europe et des affaires étrangères et à la ministre chargée des comptes publics**

**Objet : La mise à jour annuelle de la liste des zones d'évacuation ouvrant droit au dégrèvement de la taxe d'habitation pour les résidences de repli**

**VU**

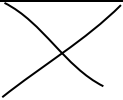
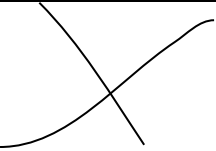
- L'article 1414 A du code général des impôts relatif au dégrèvement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour les personnes domiciliées hors de France et revenant d'une zone de crise,
- le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif à l'organisation de l'Assemblée des Français de l'étranger,
- L'arrêté du 18 mars 2025 fixant la liste des zones géographiques concernées par un appel à quitter la zone ou une opération de retour collectif pour l'application au titre de l'année 2024 du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,

**CONSIDÉRANT**

- Des évacuations ont été conduites en 2025, notamment en Israël, dans les Territoires Palestiniens et en Iran,
- Ces évacuations ont concerné plusieurs centaines de ressortissants français ayant été rapatriés en urgence ou ayant dû évacuer par leurs propres moyens,

**DEMANDE**

· au Gouvernement de mettre à jour la liste des zones géographiques ouvrant droit au dégrèvement prévu à l'article 1414 A du code général des impôts afin d'y inclure les pays et territoires ayant fait l'objet d'une évacuation en 2025.

| Résultats                    | Adoption en commission                                                            | Adoption en séance                                                                 |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| UNANIMITE                    |  |  |
| Nombre de voix<br>« pour »   | 12                                                                                |                                                                                    |
| Nombre de voix<br>« contre » | 0                                                                                 |                                                                                    |
| Nombre d'abstentions         | 0                                                                                 |                                                                                    |

## RÉPONSE



**RESOLUTION COMMISSION N°FIN./N°4/10.2025**

**Destinataire : Ministère de l'économie et des finances**

**Objet : Abondements du programme 151**

**CONSIDÉRANT**

VU

- l'avis adopté par l'Assemblée des Français de l'Étranger

**CONSIDÉRANT**

- les mesures d'économie de quelque 30 Milliards d'euros envisagées dans le budget de la Nation pour 2026 par le nouveau gouvernement,
- une nouvelle fois l'absence de notification de l'AFE sur le PLF et PLFSS,  
n'ayant pas permis qu'un avis soit rendu,
- l'apport annuel des recettes fiscales des non-résidents d'un montant d'1,3 milliard d'euros,
- les besoins de financement de la protection sociale des FE

**DEMANDE**

- que l'État assume et maintienne ses engagements également envers les Français de l'étranger

- qu'une part des recettes fiscales des non résidents abonde les budgets du

programme 151 à destination des français de l'étranger sous forme de comptes d'affectation spéciale permettant de flécher vers les aides sociales, la catégorie aidée de la CFE et les aides à la scolarité,



| Résultats                    | Adoption en commission | Adoption en séance |
|------------------------------|------------------------|--------------------|
| UNANIMITE                    |                        |                    |
| Nombre de voix<br>« pour »   | 11                     |                    |
| Nombre de voix<br>« contre » | 0                      |                    |
| Nombre d'abstentions         | 1                      |                    |

## REPONSE

## **ANNEXES**

**Annexe 1 : présentation de la DINR**

**Annexe 2 : note achille ( présentation du budget du MEAE)**

## **SOMMAIRE**

|                                                                                                 |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Préambule : Intervention de M. Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des Comptes ..... | 1      |
| Point.-1 – Caisse des Français de l’Étranger (CFE) .....                                        | 3      |
| Point.-2 – Projets de loi de finances et exécution budgétaire (MEAE) .....                      | 8      |
| Point.-3 – Mission Laïque Française (MLF) .....                                                 | 14     |
| Point.-4 – Agence pour l’Enseignement Français à l’Étranger (AEFE) .....                        | 17     |
| Point. -5– Fiscalité et DINR .....                                                              | 22     |
| <br>Audition sur le simulateur d’impôt des non-résidents .....                                  | <br>28 |
| Réflexions sur les conventions fiscales .....                                                   | 33     |
| Résolutions de la Commission des Finances .....                                                 | 40     |
| <br>Annexes .....                                                                               | <br>46 |